

Les agents d'encadrement et de maîtrise de nationalité étrangère exerçant dans le domaine d'exploitation dans le secteur d'hydrocarbures.

Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail signé par l'employeur et l'employé.
2. Copie de la déclaration d'investissement de l'APII
3. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
4. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
5. Lettre de détachement de la société mère sise à l'étranger.
6. Copie du Passeport.
7. Copies des références professionnelles ou des diplômes.
8. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.